



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 71437

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que pour bénéficier des droits à la retraite, les salariés doivent bénéficier d'un salaire minimum par trimestre. Or de nombreux jeunes étudiants ne travaillent que par intermittence (par exemple un mois en été et quelques semaines à Noël ou Pâques). De ce fait, ils ne peuvent comptabiliser aucune annuité même si finalement, leur travail intermittent s'est étendu sur 7 ou 8 ans et a fini par représenter plus d'une année de travail en continu. Elle souhaiterait donc qu'elle lui indique si elle ne pense pas que l'on pourrait remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71437

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 janvier 2002, page 25